Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille COCHETEUX-WATTEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste COCHETEUX, décédé à Flers, le 29 janvier 1885, à l'âge de 60 ans et 9 mois, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 2 février, à 10 heures, en l'église du Sart (Flers). — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de l'Espinoy, près l'Epinette, à 9 heures 3/4.

L'Obit du Mois sera célébré le lundi 2 mars 1885, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DELAOUTRE-FLIPO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Justine-Cécile HOLBECQ propriétaire, veuve de Monsieur Louis-François-Joseph FLIPO, décédée à Roubaix, le 30 janvier 1885, à l'âge de 85 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 1er février, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 2 courant, à 10 heures, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le samedi 31 janvier, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pauvrée, 9.

Les amis et connaissances de la famille MASQUILIER-ODOUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse-Ligorine-Philomène ODOUX, décédée à Tourcoing, le 29 janvier 1885, à l'âge de 44 ans et 4 mois, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 31 courant, à 9 heures 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2, aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 2 février, à 11 heures, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Gand, à Tourcoing.

Les amis et connaissances de la famille HARTMANN-FARJASSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Eugénie-Elise DUCHANGE, veuve de Monsieur Charles-Dominique FARJASSE, décédée à Naples, le 27 janvier 1885, à l'âge de 56 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissance de la famille DEWER-BODOUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léandre DEWER, décédé à Roubaix, le 28 janvier 1885, à l'âge de 59 ans et 10 mois, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convois et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 1er février, à 3 heures 1/2, en l'église de Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 130.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans *Petit Journal de Roubaix*.

BELGIQUE

La Chambre. — La Chambre a voté aujourd'hui, d'urgence, dans une séance du matin, le projet de loi prorogeant la loi relative aux étrangers jusqu'au 1er février 1888, le budget des recettes et des dépenses pour ordre, la prorogation de la loi sur le logement des troupes en marche, et enfin le règlement définitif des budgets de 1878 et 1879.

Le Sénat. — Dans sa séance de vendredi, le Sénat a voté la prorogation de la loi sur les étrangers. Il a passé ensuite au budget de la gendarmerie.

Il y a eu un incident assez vif, quand M. Lammens a exprimé sa satisfaction de voir M. le ministre de la guerre relever au banc des ministres le prestige de l'uniforme militaire, qui n'y avait pas paru depuis trois ans.

M. Graux a pris avec emportement la défense de son ex collègue, le général Gratry, et, après des explications auxquelles ont pris part M. le comte de Borchgrave, M. Orban de Xivry et M. Lammens lui-même, prouvant, par la répétition de la phrase incriminée, qu'il n'avait pas entendu s'attaquer à M. le général Gratry, mais uniquement constater que l'uniforme militaire avait fait, sur la personne du ministre de la guerre, sa réapparition au banc des ministres, où on ne l'avait pas vu pendant longtemps l'incident a été clos, non sans que M. le général Pontus regrettât les paroles prononcées par M. Lammens et adhérât aux protestations de M. Graux, ce qui n'était peut-être pas absolument nécessaire.

L'ambassadeur de Belgique auprès du Vatican, M. de Pitteurs, est parti avant-hier soir pour Rome; il s'arrêtera trois jours à Turin. Le comte de Lichtervelde, secrétaire de la légation, s'est rendu directement à Rome.

Bouchout. — On annonce de Bouchout la mort d'une des personnalités les plus remarquables de l'armée belge : M. le lieutenant-colonel Van de Velde. Cet officier, décédé le 28 courant au château de Bouchout, avait été pensionné comme major, lorsque S. M. Léopold II l'éleva au grade de lieutenant-colonel et l'attacha à la personne de l'impératrice Charlotte, en lui conférant la dignité de commandant du château de Bouchout.

Il débuta à remplir ces fonctions délicates durant dix-huit ans avec un tact et un zèle très appréciés à la cour.

L'accident du tramway d'Ixelles. — Mlle Antoinette Mesureur, la plus jeune des deux sœurs blessées lors de l'accident d'Ixelles, est morte jeudi après-midi, à 5 heures.

Anvers. — Nous lisons dans l'*Escaut* : « Il n'est bruit en notre ville que d'une erreur grave de notre tribunal de commerce, qui a eu pour conséquence l'arrestation momentanée d'un négociant étranger habitant notre ville. »

Gand. — *Un arrêt scandaleux.* — Nous lisons dans le *Bien public* : « La cour d'appel de Gand a prononcé, hier, sur les poursuites intentées à divers libéraux de Roulers, du chef d'une manifestation politique avec drapeaux, etc., faite dans l'église principale de ladite ville

» Tous les prévenus sont acquittés.

» Après l'incroyable réquisitoire du ministère public, il fallait s'attendre à cette décision. Elle est d'ailleurs un nouveau monument de cette jurisprudence qui tend, d'après ses promoteurs eux-mêmes, à corriger la Constitution belge et « à la ramener aux véritables traditions de la Révolution française. »

Liége. — Une Liégeoise possédait un chat qu'elle aimait beaucoup ; en jouant avec la bête, elle en reçut dernièrement au doigt annulaire une légère égratignure à laquelle elle ne prit garde. Grâce à la saison, et faute de précautions, la blessure s'envenima ; on la soigna du mieux qu'on put, rien n'y a fait : avant-hier même, on enterrait la malheureuse, victime d'une égratignure négligée.

FAITS DIVERS

Le correspondant parisien du *Journal de Fourmies* raconte cette anecdote sur M. Pasteur :

C'était vers la fin de septembre, le célèbre savant était venu à Ch..., dîner chez de vieux amis. Au moment du dessert, un homme singulièrement agité fait irruption dans la salle à manger.

— Monsieur Pasteur, dit-il, on ne voulait pas me laisser entrer, mais j'ai forcé la porte.. , je sais bien que vous n'êtes pas fier... Eh puis. . entre confrères...

— Ah ! entre confrères ?

— Oui, Monsieur, je suis mercier de mon état, mais surtout je suis inventeur... J'invente, j'invente constamment... voulez-vous que je vous apporte mes dernières inventions ?

M. Pasteur félicite le mercier.

— C'est bien, mon ami, je vois avec beaucoup de plaisir qu'au lieu de perdre votre temps au cabaret, vous étudiez, vous travaillez, vous cherchez à vendre rendre utile à votre pays...

— Ah ! monsieur, vous verrez, j'ai inventé deux fusils-magasins ! .. Inépuisables, monsieur, inépuisables !...

A peine l'inventeur était-il sorti que sa femme se présentait et demandait à parler à M. Pasteur.

— Monsieur, dit-elle tristement, je sais que mon pauvre mari doit venir vous trouver... C'est un excellent homme, au fond, mais il est possédé de la manie des inventions, il en perd la tête, et notre commerce, nos affaires en souffrent beaucoup . Si vous pouviez lui faire entendre raison, Monsieur, quel service vous nous rendriez !. .

— Mais, Madame, répondit M. Pasteur... c'est que. . votre mari était déjà venu et... — voyez la fatalité. — je l'avais fécilité, encouragé...

— Oh ! Monsieur ! ..

— Il devait revenir, pour me soumettre quelques-unes de ses inventions... mais je vais repartir pour Arbois, je lui écrirai demain pour lui donner de bons conseils et le mettre en garde contre de dangereuses illusions. .

— Merci, Monsieur, merci !...

Une demi-heure après, M. Pasteur était à la gare de Ch... Il allait monter dans le train, lorsque le mercier-inventeur accourut en criant :

— Monsieur, monsieur, voyez au moins ce fusil... C'est ma dernière invention !...

M. Pasteur s'élança dans un wagon, ferma brusquement la portière et répondit par le vaistas :

— F...tez-moi la paix, vous et inventez un moyen de contenter votre femme !

Au banquet de Lyon. — Le *Courrier de Lyon* raconte un incident amusant qui a signalé le banquet offert récemment, à Lyon, à M. Paul Bert :

On était à table, — plusieurs centaines de convives, — il y en avait de la ville, de la banlieue et de la région. Le bruit des conversations ne dominait pas le cliquetis de tant de fourchettes et le bruissement des cascades de petit bleu. Tout à coup la grande porte s'ouvrit et deux hommes se présentèrent, longèrent la file des tables, se rapprochant des chaises d'honneur, et demandèrent à parler à M. Paul Bert. — C'est bien au banquet donné dimanche à la villa des Fleurs que nous sommes. M. Paul Bert se leva et, avec le plus gracieux sourire :

— Qu'est-ce ?

— Nous vous prions, monsieur, de vouloir bien accepter pour vous, pour les sénateurs et les députés du Rhône, s'il y en a qui soient présents, le petit cadeau que voici et que nous avons été chargés de porter entre vos mains.

M. Paul Bert avait pris, tournait et retournait au bout des doigts ledit cadeau, une jolie boîte, — remplie de mystères — couverte de blanc papier ; une bonbonnière pour fillette faisant sa première communion.

— Et qui vous a chargé, messieurs, de nous remettre ce charmant objet ?

— Le peuple, monsieur, nous sommes anarchistes.

Stupéfaction générale, à la faveur de laquelle M. Paul Bert passe délicatement la petite mécanique à M. Munier, sénateur, qui, plus délicatement encore, la dépose sur la table devant M. Paul Bert. Personne n'avait et ne voulait avoir peur, mais on chuchotait plus qu'on ne parlait, et on regardait furtivement le joujou. On fit signe à un garçon de service de l'enlever ; celui-ci l'enleva très prudemment, et le posa sur un meuble quelconque à côté. C'est encore trop près, on s'inquiétait, les conversations ne reprenaient que mollement, et les regards se portaient avec obstination vers le paquet blanc.

— Messieurs, dit un des convives, si l'on m'en croit, on fera porter cet objet-là loin d'ici. Il y a dedans un mouvement d'horlogerie, je l'ai entendu, si mes oreilles ne m'ont pas corné.

Quelqu'un se dévoua, prit le paquet, et prestement le porta dehors, au fond d'une cour, sur un fumier. Le pot aux roses découvert, on y trouva en effet des choses épouvantables : du foin, des détritus de cuisine et pas de dynamite, pas de poudre de mine, ni poudre à canon, mais, nous dit-on, de la petite poudre, de la poudre toute petite : celle qui éclate à la figure des gens, mais n'exerce ces ravages que sur l'odorat. Ce banquet républicain, comme celui du *P'tit Ebeniss* peut donc se résumer dans la phrase classique : « C'était comme un bouquet de fleurs ! »

La prison de Mazas, à Paris, possède, en ce moment, trente inculpés d'assassinat. Tous sont logés au rez-de-chaussée de la 6e division, la surveillance y étant plus facile, et ceux pour lesquels on redoute des tentatives de suicide sont en cellule double, c'est-à-dire que les prisonniers sont deux et même quatre ensemble.

L'attitude de Pel, l'horloger de Montreuil, est des plus tristes. Sa maigreur est extrême, et il est constamment agité par des tremblements nerveux. Vu son état de maladie, il est l'objet de quelques faveurs.

Mielle, celui qui, on se le rappelle, a assassiné et coupé en morceaux un marchand de volailles, lit beaucoup et est fort calme.

Gamahut, lui, se promène constamment comme une bête fauve dans sa cellule ; Bayon, Soulier et Midy affectent la plus grande indifférence et ne paraissent pas le moins du monde s'ennuyer.

D'ailleurs, tous ces misérables rient comme s'il ne pesait sur eux aucune accusation.

Correspondance amusante. — Parisis reproduit dans le *Figaro* une correspondance bien amusante entre une baronne de .. la rue de Babylone et le compositeur Camille Saint-Saëns.

Cette baronne, pour célébrer l'entrée dans le monde de sa fille, a eu l'idée de donner chez elle une soirée intime, et apprenant que M. Saint-Saëns était membre de l'Institut, elle le choisit de préférence à tout autre accompagnateur et lui envoie 100 francs pour qu'il aille tenir le piano.

M. Saint-Saëns, avec son esprit ordinaire, a répondu à la baronne la lettre suivante :

A madame la baronne de .., rue de Babylone

Madame,

Je suis très sensible à la marque de confiance dont vous voulez bien m'honorer ; mais mon titre de membre de l'Institut m'empêche de l'accueillir comme elle le mérite.

Noblesse oblige. Or, l'Institut, c'est notre noblesse à nous autres, pauvres croyants de l'art ; et elle nous interdit toute corvée mercenaire.

Ce n'est pas que votre offre n'ait de quoi me séduire, et il aurait mauvaise grâce à la dédaigner, celui qui touche, en tout et pour tout, une indemnité mensuelle de 150 fr. Mais, je vous le répète, noblesse oblige.

D'ailleurs, à défaut de cette considération supérieure, il en est d'autres qui m'empêcheraient de me rendre à votre désir. Le meilleur de mon temps est pris par les retouches et la mise au point d'*Henry VIII*, un opéra de votre humble serviteur, qu'on va reprendre prochainement à l'Académie de musique. En outre, je suis un couche tôt, et j'ai la mauvaise habitude de m'endormir à l'heure où s'éveille le Paris où l'on s'amuse.

Il y a, pour la besogne à laquelle vous me convies, des spécialistes à qui l'inclémence de la saison fait de tristes loisirs. Ces pauvres diables ont moins d'exigences que votre sympathie, dont je suis fier, ne m'en suppose. On en est quitte vis-à-vis d'eux avec vingt-cinq francs, quelques bocks et deux ou trois sandwichs. Ils pullulent, à l'heure qu'il est, sur le pavé de Paris. Je puis, au besoin, vous fournir quelques adresses.

Agréez, madame, etc.

CAMILLE DE SAINT-SAENS,
de l'Institut.

P.-S. — Je vous renvoie, sous ce pli, le billet de 100 francs.

La baronne, revenue de son erreur, s'est empressée de s'excuser auprès de M. de Saint-Saëns... et a mis cet *impair* sur le compte de son maître d'hôtel, qui, interrogé sur le choix d'un accompagnateur, n'avait rien trouvé de mieux qu'un membre de l'Institut pour faire sauter des fillettes !

On rit beaucoup de cette histoire dans le faubourg Saint-Germain.

MENUS PROPOS

Cet excellent baron Ladre de Fesse-Mathieu allait, il y a deux jours, prendre un bain dans un établissement où il n'est jamais allé.

Le bain pris, il se dirige vers la sortie.

— Il n'y a pas d'étrennes ? demande le garçon.

— Des étrennes ? vous auriez dû comprendre que, si j'avais eu l'intention d'en donner, je serais allé chez mon baigneur habituel.

***

Maître X..., bien convaincu de la culpabilité de son client d'office, lui conseille de tout avouer.

— La franchise est votre seule ressource, insinue-t-il, c'est le seul moyen d'adoucir le tribunal.

— Taisez-vous donc ! riposte l'accusé. Comme si vous y connaissiez quelque chose ! Vous n'êtes pas passé une fois en police correctionnelle, tandis que moi...

— Oui, je sais...

— Tandis que moi, j'ai déjà passé deux fois en cour d'assises. Vous avez peut-être la théorie, mais moi j'ai la pratique...

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Intrigues ministérielles

Paris, 31 janvier. — Un bruit singulier court. On dit, dans certains groupes, que plusieurs membres influents de la majorité seraient décidés à ouvrir le feu contre M. Ferry et à le renverser avant les élections. Ils soutiendraient alors M. Waldeck-Rousseau et le pousseraient à la présidence du conseil.

M. Léon Say

Paris, 31 janvier. — On parle d'une conférence contradictoire où M. Léon Say et M. Pouyer-Quertier prendraient successivement la parole sur la question du relèvement du droit sur le blé. On sait cependant que M. Léon Say est souffrant. Il est obligé de garder la chambre à la suite d'une chute qu'il a faite en descendant de tramway ; il est donc possible que la conférence annoncée n'ait pas lieu.

La fortune de Napoléon III

Paris, 31 janvier. — Le *Figaro* publie ce matin la note suivante :

« Plusieurs journaux, sur la foi d'un correspondant du *Journal de Bruxelles*, racontent que le prince impérial a légué au prince Victor, institué son héritier, la nue-propriété d'une fortune dont il assurait la jouissance à sa mère et qu'on peut évaluer à 400.000 francs de rentes.

» Rien n'est moins exact. Le prince impérial n'a rien laissé au prince Victor. Comment l'eût-il fait puisqu'il ne possédait rien ? La succession de Napoléon III, on le sait, a été réglée par un testament qui remontait à 1865. L'Empereur comptait alors que son fils monterait sur le trône après lui, et il léguait naturellement toute sa fortune à l'Impératrice.

» A la mort de l'Empereur, la situation se trouva bien changée. Le prince impérial aurait pu, comme on le lui conseillait, exiger sa part dans la succession. Il n'en fit rien.

» L'impératrice a donc la libre disposition de toute la fortune de Napoléon III, dont le prince impérial n'a jamais possédé la plus petite partie.

» Quel usage en fera-t-elle ? Nul ne le sait. Mais c'est entrer dans le domaine des suppositions les plus gratuites que de la représenter, d'après le *Journal de Bruxelles*, comme poursuivant avec le prince Napoléon l'exhérédation du prince Victor au profit du second fils de son cousin.

» La seule chose vraie, c'est qu'en supprimant, comme le dit le *Journal de Bruxelles*, la pension de 25,000 francs qu'elle faisait à son neveu, suppression faite depuis trois mois, elle a voulu marquer une désapprobation dont on ne fait plus mystère.

» Rien de plus, rien de moins. Tout le reste est une pure hypothèse. »

Les condamnés du Niederwald

Berlin, 30 janvier, 2 h. 18. — On dit que les anarchistes Reinsdorff, Küchler et Rupsch, condamnés à mort, seront prochainement exécutés. L'empereur ne fera pas usage, en leur faveur, de son droit de grâce, l'assassinat de l'inspecteur de police Rumpff, à Francfort-sur-le-Main, ne l'ayant nullement prédisposé à la clémence. Le président de la chambre de la cour suprême de Leipzig, qui a présidé le procès des anarchistes, a été invité à désigner deux conseillers de cette cour qui assisteront à l'exécution des criminels dans la cour de la prison de Halle.

Grèves en Russie

Saint-Pétersbourg, 30 janvier. — Des grèves, accompagnées de violences ont eu lieu à la fabrique de Moronow fils et Cie, à Wladimirschen. Cette fabrique occupe 17,000 ouvriers. Les grévistes sont au nombre de 8,000. Deux bataillons d'infanterie et 250 cosaques sont sur les lieux pour rétablir l'ordre. Un grand nombre de personnes ont été blessées et de nombreux métiers à tisser ont été brisés. Les ouvriers obéissent à des meneurs. Cette sédition cause beaucoup de soucis au gouvernement de Saint-Pétersbourg : les éléments révolutionnaires augmentent sans cesse.

JOURNAUX DU MATIN

Paris, 31 Janvier 1885.

Le journal des Débats se déclare l'adversaire de la dissolution. Certes dit-il, la faculté pour la Chambre de se dissoudre n'a pas de partisan plus convaincu que nous. Mais il ne s'agit pas aujourd'hui du droit, il s'agit de son application actuelle et nous ne cesserons de demander à ceux qui proposent la dissolution pourquoi ils la conseillent. Jusqu'à ce moment, ils ne l'ont pas dit. Pas un seul de leurs arguments ne saurait soutenir le grand jour de la tribune. Dissoudre sans motif avoué ferait croire qu'on n'a pas de motif avouable, et assurément cela ne pourrait servir à personne.

— Le *Rappel* déclare que le maintien du scrutin d'arrondissement serait, pour la République et pour la France, un malheur irréparable.

Il est temps, dit-il, d'en finir avec lui et de l'enterrer pour toujours. Ceux-là seulement qui approuvent la politique suivie dans cette législature, les expéditions lointaines et l'absence totale de réformes, peuvent logiquement défendre le scrutin actuel. Tous les autres doivent le combattre. Il a été fatal à la République comme à la France.

— Le *Soleil* engage les conservateurs à commencer immédiatement la campagne électorale, sans se préoccuper si le scrutin de liste sera voté ou non et si les élections seront anticipées.

— D'après la *République française*, l'intérêt bien entendu de la France dans la question égyptienne, dans la question financière comme dans la question politique, étant tout semblable à l'intérêt bien entendu de l'Angleterre, un accord ne pouvait qu'intervenir entre les deux pays. Nous n'avons pas su, dit ce journal, reconnaître notre intérêt bien entendu avant Tel-El-Kebir. Les Anglais n'ont pas su reconnaître le leur après le combat. Aujourd'hui, M. Jules Ferry distingue avec beaucoup de netteté quel est cet intérêt de la France. Aujourd'hui, M. Gladstone reconnaît avec beaucoup de sûreté quel est cet intérêt de l'Angleterre. Quoi d'étonnant si, dans de pareilles conditions, l'accord semble enfin devenir possible.

— Tout en approuvant les termes du traité conclu par le gouvernement de Cochinchine avec le Cambodge, le *XIXe siècle* pense qu'on doit prendre quelque précaution pour étouffer dans le germe les insurrections que le nouvel état de choses pourra faire naître.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Le conseil des ministres

Paris, 31 janvier. — Le conseil des ministres s'est réuni sous la présidence de M. Grévy.

M. le général Lewal a entretenu ses collègues des modifications qu'il compte introduire dans le recrutement, notamment voir le service de 4 ans avec faculté de libération anticipée.

Le ministre a communiqué les dépêches du général Brière de l'Isle relatant les préparatifs faits pour une marche en avant.

Le comité défenses des cotes sera augmenté de trois membres : un vice-amiral, un général de division de l'artillerie de marine et un préfet maritime.

Le service de trois ans

Paris, 31 janvier. — MM. de Douville-Maillefeu et Hugues sont nommés membres de la commission de l'armée. Ils sont partisans du service de trois ans.

Les explosions de Londres

Londres, 31 janvier. — Une arrestation importante a eu lieu, hier, se rapportant aux récentes explosions. Des précautions extraordinaires sont prises à « India Office » et à la « banque d'Angleterre » à la suite de lettres menaçant des explosions.

Les événements du Tonkin

Londres, 31 janvier. — Le *Times* reçoit de Hong-Kong, une dépêche disant qu'il se confirme que le gouvernement a modifié les ordres relatifs aux navires français venant faire du charbon.

Des avis d'Anoï disent que les Français coulent les jonques côtières, emmènent les équipages pour travailler aux fortifications de Kelung.

Les révolutionnaires en Russie

Londres, 31 janvier. — On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Daily-News* :

Des agents révolutionnaires excitent les ouvriers à la révolte. On craint des troubles sérieux. Des mesures extraordinaires sont prises.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 31 janvier 1885

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à 5 heures 45 m.

M. le président exprime ses regrets de la mort de M. Renaut, sénateur des Basses-Pyrénées et de M. Reigné, sénateur des Deux-Sèvres.

La validation des élections continue.

M. de Soubeyran objecte que M. de Freycinet a promis que l'Etat n'exploiterait pas directement le réseau dont il demandait le rachat. Ce fut à cette seule condition que la droite accorda son vote.

Il réfute l'argumentation du rapporteur relativement aux tarifs. Pour avoir de bonnes finances, il ne faut pas que l'Etat soit industriel. (Très bien à droite).

L'orateur cite l'exemple de l'Italie, où toutes les lignes ont été cédées à l'industrie privée.

La séance continue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Séance du samedi 31 janvier

Présidence de M. SADI-CARNOT, vice-président.

M. le président annonce le décès de M. Tarbouriech, député de l'Hérault.

La Chambre reprend la discussion du budget extraordinaire de la marine.

M. Bissouti combat l'article 9, tendant à transporter de la marine aux finances le service des pensions des armées de mer. Il dit que cette mesure équivaudrait à la suppression de la caisse des Invalides.

M. l'amiral Peyron défend l'article de la commission qui est adopté, ainsi que les derniers articles de ce budget.

M. de Kergorlay développe un amendement tendant à la vente du réseau des chemins de fer de l'Etat à l'industrie privée. Il critique l'administration de l'Etat comme ruineuse pour nos finances, déjà suffisamment obérées. L'aliénation est le seul moyen de parer au déficit du budget. (Applaudissements à droite).

Le rapporteur combat l'amendement en prétendant que le prix des transport sur les lignes de l'Etat sont inférieurs à ceux des campagnes.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DES BOULEVARDS. — Boulevard Gambetta. — Direction : M. Deschamps — Dimanche 1er février 1885. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0

Deux grandes pièces.

Le Petit Duc, opéra-comique en trois actes, par MM H. Meilhac et L. Halévy. Musique de Ch. Lecocq

Le Courrier de Lyon, drame en cinq actes et six tableaux.

Ordre du spectacle : 1. Le Courrier ; 2. A 9 h. 1/2, Le Petit Duc.

Prix des places ordinaire.

Jeudi 5 février. — Au bénéfice de M. Germain, grand troisième rôle et régisseur.

Avez-vous vu ça ? Non ! Eh bien, venez le voir !

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Dimanche 1er février — Bureaux à 5 h. 0/0. — Rideau à 5 h. 1/2.

Si J'étais Roi ! opéra-comique en trois actes et quatre tableaux. Musique d'Adam.

Mamzelle Nitouche, opérette en 4 actes.

Asthme, Oppression

Le SIROP de JANNIN d'un succès toujours croissant depuis vingt ans, calme instantanément les crises et amène une guérison rapide.

Excellents effets dans les Palpitations, Rhumes, Maladies de Poitrine. — Le Flacon, 3 fr.

Dépôts à Roubaix, pharmacies Bataille, Sebert et Doublemart, et bonnes pharmacies. d.12av.—20982

UNE RÉPONSE

Pour répondre aux nombreuses demandes de nos lecteurs touchant les Pilules Barie toniques, reconstituantes, nous devons dire, que la faveur qui a recueilli cette précieuse préparation est due à l'heureuse combinaison du fer, du quinquina et de la rhubarbe. Le Fer et le Quinquina sont des médicaments toniques et fortifiants par excellence, mais amenant l'échauffement et la constipation. En leur associant la rhubarbe, qui est le rafraîchissant et le laxatif populaires, on arrive à détruire cet inconvénient.

Nous rappelons que la boîte de 3 francs se trouve dans toutes les pharmacies, à Roubaix, chez M. Deux, médecin-pharmacien ; à Tourcoing, pharmacie Bruneau, 2, rue de Lille. 231.1f.8m.12a.—31481

Un médecin éminent de Londres, consulté sur la valeur comme médicament du Fer Bravais : « J'ai » employé d'une façon très étendue, tant dans mes » différents dispensaires que dans ma clientèle, le » Fer Bravais, et je l'ai administré dans des cas où » le fer n'aurait pu être pris sous aucune autre » forme. C'est la meilleure préparation ferrugineuse » que j'aie rencontrée jusqu'à ce jour. 10167

AUX ASTHMATIQUES

Tel est le titre d'un très curieux petit ouvrage dont la 10e édition vient de paraître en LIBRAIRIE. On y trouvera d'intéressants détails sur un traitement qui permet d'obtenir sans médicaments la guérison radicale de l'Asthme, du Catarrhe et de la Bronchite. Cette brochure sera adressée gratuitement à tout lecteur de ce journal qui en fera la demande à l'auteur, M. La Touche, 5, rue Bayard, Paris, en y joignant 30 centimes en timbres-poste pour frais d'envoi. 10173

Voici les communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 centimes au lieu de 25 :

Antoing, Blandain, Celles, Comines, Courtrai, Dottignies, Gaurain-Ramecroix, Havines, Menin, Messines, Mouscron, Moorslede, Néchin, Neuve Eglise-Taintegnies, Templeuve, Tournai Warneton, Wervicq, Ypres.

COMMERCE

Laines

PORT-ELIZABETH, 3 janvier.

Par suite des jours de fête de fin d'année les affaires ont été très réduites. En Uitenhage snow white 80 à 95 balles bonne qualité extra sup. ont changé de mains de 1s. 5 1/2d. à 1s. 6 1/2d.; en outre une partie de 150 balles laine moyenne à 1s. 3d. Country snow white et country scoured sans affaires. Les laines fleece washed ont eu la vente de 20 balles, bonne qualité moyenne à 7 1/2d. En laines en suint Karoo en a fait de nouvelles affaires pour le Canada, mais à des conditions particulières. En laines en suint bleuâtres de qualité moyenne on a cité la vente de 40 à 50 balles, bonne et légère à 6 1/8d. et 10 balles à 6 1/4d.

Change : sur Londres à 90 jours de vue 1 1/4 0/0 d'escompte.

Frêt. — Sans changement à 7/9, 3/4 et 1/2d. avec 10 0/0 de prime.

ANVERS, 30 janvier.

Voici le résultat de la troisième séance de nos enchères trimestrielles tenue hier après-midi :

Exposées :				Vendues :
1211 b/s	laines de B.-Ayres		nouvelle tonte	988 b/s.
326 »	»	»	ancienne tonte	255 »
309 »	»	Montevideo	nouvelle »	309 »
107 »	»	»	ancienne »	101 »
11 »	»	Australie	lavées	11 »
1964 balles.				1664 b/s.

Séance animée. Prix fermes pour tous genres inférieurs de Montevideo.

Voici l'ordre de vente de la 5e et dernière séance (31 janvier) :

(Par le courtier J.J. MELGES).

D'ordre de MM. L. Lemmé et Cie : 52 balles laines d'Entre-Rios ; 267 b. Buenos-Ayres ; 62 b. Montevideo et 4 b. lavée.

D'ordre de M. A. Ellerman : 125 balles laines de Montevideo ; 28 b. Buenos-Ayres et 8 b. lavée de Port-Philippe.

D'ordre de MM. G. De Wever et Cie : 100 balles laines de Montevideo et 41 b. Buenos-Ayres.

(Par les courtiers DE HARVEN FRÈRES)

D'ordre de M. J. Fuchs : 209 balles laines de Buenos-Ayres ; 667 balles Montevideo et 13 b. lavée.

D'ordre de MM. Bunge et Cie : 265 balles laines de Buenos-Ayres et 8 b. Montevideo.

Céréales et farines

PARIS, samedi 31 janvier.

(*Dépêche spéciale*)

Farines. — 9 marques. — Tendance calme.

	Cours précéd.	Cours du jour.
Courant	46 10	46 10
Février	46 —	46 80
Mars-avril	46 30	46 —
4 de mars	46 35	46 50
Marque Corbeil	48 —	48 —

Circulation : 1790

Blés. — Tendance ferme.

Courant	20 90	20 90
Février	21 —	21 25
Mars-avril	21 50	21 60
4 de mars	21 90	22 —

Seigles. — Tendance calme

Courant	16 50	16 50
Février	16 50	16 50
Mars-avril	16 75	16 75
4 de mars	17 —	17 —

Par câble de MM. SIEGFRIED GRUNER et Ce, représentés à Roubaix par M. JEAN CAZET.

vendredi 30 janvier. (Clôture).

MAÏS

NEW-YORK			CHICAGO		
Janvier	50 /.	Juillet	Janvier	36 1/4	Juillet
Février	50 /.	Août	Février	36 1/4	Août
Mars	49 1/2	Sept.	Mars	35 1/2	Sept.
Avril	/.	Octob.	Avril	/.	Octob.
Mai	48 3/4	Nov.	Mai	40 /.	Nov
Juin	/.	Déc.	Juin	/.	Déc.

FROMENT

Janvier	88 1/4	Juillet	Janvier	76 1/4	Juillet
Février	88 1/2	Août	Février	77 /.	Août
Mars	90 /.	Sept	Mars	77 3/4	Sept.
Avril	91 3/4	Octob.	Avril	82 1/2	Octob.
Mai	93 1/2	Nov.	Mai	/.	Nov.
Juin	94 /.	Déc.	Juin	/.	Déc.

PARIS, 30 janvier

Avoine. — Fermeté.			
Courant	17 25	4 de mars	18 25
Février	17 50		
Mars-avril	17 75		

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt.

Huiles, Graines

ET TOURTEAUX

LILLE, samedi 31 janvier.

	HUILES l'hectolitre. Cours du jr	C.pr.	GRAINES l'hectolitre.	TOURT. les 100 k°
Colza	..	61	21 .. 22	18 .. 19
Huile épurée	..	67	..	..
Œillette b g	..	..	25 .. 26	18 ..
Lin de pays	..	56 50	20 .. 21 50	25 .. 26
Lin étranger	..	54 25	18 .. 20	22 50 24
Chanvre	..	..	15 ..	17 ..
Cameline	..	..	15 .. 17	17 .. 18

Huile épurée pour quinquet, 67 fr. l'hect.

PARIS, samedi 31 janvier.

(*Depêche spéciale*)

Huile de colza. Calme	C. préc.	C. du jr.	Huile de lin. Calme.	C. préc.	C. du jr
Courant	65 75	65 75	Courant	54 —	53 75
Février	65 25	65 50	Février	53 75	53 50
4 mars	67 —	67 —	4 mars	53 75	53 50
de mai	68 —	68 —	4 de mai	54 75	53 25

PARIS, 30 janvier.

Colza. — La baisse continue.

Le courant du mois, offert à 65 75, n'a d'acheteurs qu'à 65 50.

On fait du livrable en février à 65 50.

Mars et avril, offerts à 65 75, sont peu demandés à 66 50.

Les 4 mois de mars se traitent à 67 fr.

Les 4 mois de mai sont nominaux de 68 à 67 50.

Cote établie à 12 h. 1/2.

Disponible	65 75	65 50	Mars-avril	66 75	65 50
Courant	66 75	65 50	4 de mars	67 ..	
Février	65 50	..	4 de mai	68 ..	67 50

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0.)

PARIS, 30 janvier.

Lins. — Tendance lourde. Affaires nulles.					
Disponible	54 ..	..	4 premiers	53 75	53 50
Courant	54 ..	..	4 de mars	53 75	53 50
Janvier	53 75	53 50	4 de mai	53 50	53 ..

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0).

Sucres

LILLE, samedi 31 janvier.

	COTE OFFICIELLE Cours du jour		Off.	Dem.	Cours précéd.	
Suc. n° 3 (88 deg.)	33 25	..	..	..	33 50	..
— b